

# Faculté des sciences infirmières

Plan d'attribution des  
Bourses de réussite de la  
FESP

2026-2027



Faculté des études supérieures  
et postdoctorales



UNIVERSITÉ  
LAVAL

---

## Table des matières

Préambule et objectifs .....	3
Bonification du plan par la faculté .....	3
Bourses de réussite à la maîtrise .....	3
Programmes d'études visés .....	3
Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise .....	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité .....	3
Bourses de réussite au doctorat .....	8
Programmes d'études visés .....	8
Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat .....	8
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité .....	8
Précisions et conditions particulières (maîtrises et doctorats) .....	11
Procédures pour demander la bourse .....	12
Ressource .....	12
Autres sources de financement .....	12

---

## Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme, selon les échéanciers prévus, et leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté des sciences infirmières en vigueur du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 30 avril 2027. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et est sujet à changement sans préavis.

### Bonification du plan par la faculté

La Faculté des sciences infirmières a choisi d'apporter sa propre contribution financière pour soutenir davantage la progression et la réussite de ses étudiantes et étudiants. Le détail de ces bourses additionnelles figure dans les sections suivantes.

## Bourses de réussite à la maîtrise

### Programmes d'études visés

Les programmes de maîtrise admissibles à ces bourses sont :

- Maîtrise en sciences infirmières<sup>1</sup>
- Maîtrises en sciences infirmières – avec mémoire

### Conditions générales aux Bourses de réussite à la maîtrise

- Pour être admissible à ces bourses, en plus des conditions spécifiques de chaque bourse, la personne doit satisfaire les conditions suivantes : Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;
- La scolarité préparatoire doit être complétée et réussie en une session.

### Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 5000\$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

---

<sup>1</sup> Les personnes étudiantes inscrites aux programmes de maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne et soins à la clientèle adulte), détentrices de la bourse d'études pour le programme d'infirmière praticienne spécialisée du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), ne sont pas admissibles à ces bourses.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes pour le programme de **maîtrise avec mémoire** et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse d'admission (49ADM)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse est versée pour l'admission.	Inscription à temps complet à la 1re session d'inscription à la maîtrise et réussite de tous les cours.  Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.
Bourse de plan de collaboration (49PCOL)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse récompense la soumission du plan de collaboration.	Avoir soumis son plan de collaboration approuvé par sa direction de recherche avant la fin de la 2e session à partir de l'admission.
Bourse de communication scientifique ou de publication d'un article scientifique (49COPU)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse permet de souligner la réalisation d'une communication scientifique ou de récompenser la publication d'un article scientifique.	La communication scientifique doit se tenir lors d'un événement scientifique où la présentation est soumise à l'évaluation par les pairs et doit être reliée au projet de recherche. La bourse est remise sur preuve de présentation de la communication <sup>2</sup> dans le cadre de laquelle la personne étudiante figure comme première auteure et sur présentation du plan de collaboration à jour <sup>3</sup> . La personne étudiante doit s'assurer d'obtenir l'attestation de présentation avant de quitter l'événement, et aucune autre preuve que

<sup>2</sup> La personne étudiante doit demander la preuve de la présentation aux organisateurs de l'événement. La programmation d'une conférence, d'un congrès ou d'un événement n'est pas acceptée comme pièce justificative.

<sup>3</sup> Plan de collaboration de moins d'un an.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
		<p>cette attestation ne sera acceptée.</p> <p><b>Exclusion :</b> Les communications réalisées durant les journées scientifiques ou de recherche de la FSI, dans les réseaux ou les centres de recherches québécois, les écoles d'été, ou l'équivalent.</p> <p>La publication d'un article scientifique doit être liée à son projet de recherche et publié dans une revue avec comité de révision dans le cadre duquel la personne étudiante figure comme première auteure. La bourse est remise sur preuve d'acceptation de l'approbation finale ou de diffusion de l'article et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>4</sup>.</p> <p>L'article doit être présenté avant la fin de la 6e session d'inscription.</p>
Bourse pour le dépôt initial du mémoire (49DEPI)	D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse récompense le dépôt initial du mémoire.	Avoir effectué le dépôt initial de son mémoire avant la fin de la 6e session d'inscription depuis l'admission dans le programme.

\*Les bourses indiquées en italique sont financées par la Faculté des sciences infirmières.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes pour le programme de **maîtrise professionnelle** et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

<sup>4</sup> IDEM

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse d'admission (49ADM)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse est versée pour l'admission.	Inscription à temps complet à la 1re session d'inscription à la maîtrise et réussite de tous les cours.  Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du transfert des notes au relevé de notes.
Bourse de plan de plan d'études (49PCOL)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse récompense la soumission du plan d'études	Avoir soumis un plan d'études approuvé par sa professeure-conseillère ou son professeur-conseiller avant la fin de la 2e session à partir de l'admission.  Le plan de collaboration peut être utilisé ou tout autre document démontrant les étapes détaillées menant au dépôt du rapport de stage ou du projet d'intervention final.
Bourse de communication scientifique ou de publication d'un article scientifique (49COPU)	D'une valeur de 1 000 \$, cette bourse permet de souligner la réalisation d'une communication scientifique ou de récompenser la publication d'un article scientifique.	La communication scientifique doit se tenir lors d'un évènement scientifique où la présentation est soumise à l'évaluation par les pairs et doit être reliée au projet de recherche. La bourse est remise sur preuve de présentation de la communication <sup>5</sup> dans le cadre de laquelle la personne étudiante figure comme première auteure et sur présentation du plan de

<sup>5</sup> La personne étudiante doit demander la preuve de la présentation aux organisateurs de l'évènement. La programmation d'une conférence, d'un congrès ou d'un évènement n'est pas acceptée comme pièce justificative.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
		<p>collaboration à jour<sup>6</sup>. La personne étudiante doit s'assurer d'obtenir l'attestation de présentation avant de quitter l'événement, et aucune autre preuve que cette attestation ne sera acceptée.</p> <p>Exclusion : Les communications réalisées durant les journées scientifiques ou de recherche de la FSI, dans les réseaux ou les centres de recherches québécois, les écoles d'été, ou l'équivalent.</p> <p>La publication d'un article scientifique doit être liée à son projet de recherche et publié dans une revue avec comité de révision dans le cadre duquel la personne étudiante figure comme première auteure. La bourse est remise sur preuve d'acceptation de l'approbation finale ou de diffusion de l'article et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>7</sup>.</p> <p>L'article doit être présenté avant la fin de la 6e session d'inscription.</p>
Bourse pour le rapport de stage ou du rapport de projet d'intervention. (49STAG)	D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse récompense le dépôt du rapport de stage (SIN-6573) ou du rapport de	Avoir déposé le rapport de stage (SIN-6573) ou le rapport de projet d'intervention (SIN-6576) avant la fin de la 6e session

<sup>6</sup> Plan de collaboration de moins d'un an.

<sup>7</sup> IDEM

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
	projet d'intervention (SIN-6576).	d'inscription depuis l'admission dans le programme. La bourse sera versée après avoir obtenu la confirmation de la remise du rapport par la professeure-conseillère ou le professeur-conseiller.

\*Les bourses indiquées en italique sont financées par la Faculté des sciences infirmières.

## Bourses de réussite au doctorat

### Programmes d'études visés

Les programmes de doctorat admissibles à ces bourses sont :

- Doctorat en santé communautaire/Doctorat en santé publique et communautaire
- Doctorat en sciences infirmières

### Conditions générales aux Bourses de réussite au doctorat

Pour être admissible à ces bourses, en plus des conditions spécifiques de chaque bourse, la personne doit satisfaire les conditions suivantes :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;
- La scolarité préparatoire doit être complétée et réussie en une session

### Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total accordé à la personne admissible est de 17 500 \$. Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
<i>Bourse d'admission* (49ADM)</i>	<i>D'une valeur de 2 000 \$, cette bourse est versée pour l'admission.</i>	<i>Inscription à temps complet à la 1<sup>re</sup> session d'inscription du programme de doctorat et réussite de tous les cours.</i>  <i>Cette bourse sera versée après la vérification de la réussite des cours, à la suite du</i>

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
		<i>transfert des notes au relevé de notes.</i>
Bourse de plan de collaboration (49PCOL)	D'une valeur de 1 500 \$, cette bourse récompense la soumission du plan de collaboration.	Avoir soumis son plan de collaboration approuvé par sa direction de recherche avant la fin de la 2 <sup>e</sup> session, à partir de l'admission.
Trois (3) bourses de communication scientifique (49COM1, 49COM2 et 49COM3)	D'une valeur de 1 500 \$ chacune, ces bourses permettent de souligner la réalisation d'une communication scientifique.	<p>La communication scientifique doit se tenir lors d'un évènement scientifique où la présentation est soumise à l'évaluation par les pairs et doit être reliée au projet d'études de la personne étudiante.</p> <p>Exclusion : Les communications réalisées durant les journées scientifiques ou de recherche de la FSI, dans les réseaux ou les centres de recherches québécois, les écoles d'été ou l'équivalent.</p> <p>Bourse remise sur preuve de présentation<sup>8</sup> de la communication dans le cadre de laquelle la personne étudiante figure comme première auteure et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>9</sup>. La personne étudiante doit s'assurer d'obtenir l'attestation de présentation avant de quitter l'évènement, et aucune autre preuve que cette attestation ne sera acceptée.</p>

<sup>8</sup> La personne étudiante doit demander la preuve de la présentation aux organisateurs de l'évènement. La programmation d'une conférence, d'un congrès ou d'un évènement n'est pas acceptée comme pièce justificative.

<sup>9</sup> Plan de collaboration de moins d'un an.

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
Deux (2) bourses de publication d'un article scientifique (49PUB1, 49PUB2)	D'une valeur de 1 500 \$ chacune, ces bourses récompensent la publication d'un article scientifique.	<p>Bourse attribuée à la suite de la publication d'un article scientifique lié à son projet de recherche dans une revue avec comité de révision dans le cadre duquel la personne étudiante figure comme première auteure.</p> <p>Bourse remise sur preuve d'acceptation de l'approbation finale ou de diffusion de l'article et sur présentation du plan de collaboration à jour<sup>10</sup>.</p> <p>L'article doit être soumis avant la fin de la 12<sup>e</sup> session d'inscription.</p>
Bourse pour la collecte des données (49ETAP)	D'une valeur de 3 000 \$, cette bourse souligne le début de l'étape de la collecte des données.	<p>Bourse attribuée à la personne étudiante qui débute l'étape de la collecte des données, qui a réussi ses 2 examens doctoraux et qui n'a pas dépassé 12 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La personne étudiante doit fournir la preuve attestant l'approbation du projet au comité d'éthique en recherche CÉRUL (ou preuve d'exemption) et un plan de collaboration à jour<sup>11</sup>.</p>
Bourse de rédaction des résultats (49RED1)	D'une valeur de 3 500 \$, cette bourse souligne le début de la rédaction des résultats de la thèse.	Bourse attribuée à la personne étudiante qui débute la rédaction des résultats principaux de recherche après avoir terminé la collecte de

<sup>10</sup> IDEM

<sup>11</sup> IDEM

Bourse*	Description	Conditions d'admissibilité
		<p>données et qui n'a pas dépassé 12 sessions d'inscription depuis son admission au programme.</p> <p>La personne étudiante doit fournir un plan de collaboration à jour incluant un échéancier détaillé par session des activités jusqu'au dépôt initial de la thèse. L'échéancier détaillé peut être acheminé dans un document séparé du plan de collaboration<sup>12</sup>. Cet échéancier doit être signé par la direction de recherche confirmant l'avancement de la rédaction.</p>

\*Les bourses indiquées en italique sont financées par la Faculté des sciences infirmières.

## Précisions et conditions particulières (maîtrises et doctorats)

- Les demandes de bourses doivent s'effectuer avant la dernière journée de la session où les jalons sont atteints. Exceptionnellement, une dérogation pourrait être accordée avec une justification jugée recevable.
- Aucune bourse déjà reçue dans le cadre des plans d'attribution antérieurs ne pourra être versée à nouveau et aucune bourse des plans d'attribution antérieurs ne peut être reconduite dans le nouveau plan.
- Toutes les sessions à compter de l'admission définitive au programme pour lesquelles la personne étudiante est inscrite sont comptabilisées (une année universitaire comprend 3 sessions ; automne, hiver et été). La session d'été fait exception si la personne étudiante ne s'y inscrit pas.
- La personne étudiante qui est retardée dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui

<sup>12</sup> Plan de collaboration ayant été complété dans l'année académique en cours (l'année académique débute à la session d'automne et compte 3 sessions : automne, hiver, été)

---

accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Des pièces justificatives seront demandées.

- La session de scolarité préparatoire n'est pas comptabilisée.
- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, la personne étudiante est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes si les conditions sont respectées.
- Un changement de programme au sein d'un même cycle ne ramène pas à zéro le compte des sessions. Si un 2<sup>e</sup> programme est débuté suivant la réussite d'un autre programme de même cycle, le compte des sessions est ramené à zéro.
- Une réadmission dans un programme ne ramène pas à zéro le compte des sessions; toutes les sessions d'inscription sont comptabilisées.

## Procédures pour demander la bourse

La personne doit effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape est complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

Pour l'ensemble des bourses, lorsque des preuves ou des documents supplémentaires sont requis, il est de la responsabilité de la personne étudiante de les acheminer par courriel à : [etudessuperieures@fsi.ulaval.ca](mailto:etudessuperieures@fsi.ulaval.ca)

## Ressource

Pour toutes questions en lien avec ce plan d'attribution, veuillez écrire à : [etudessuperieures@fsi.ulaval.ca](mailto:etudessuperieures@fsi.ulaval.ca)

## Autres sources de financement

Chaque année, la direction de la faculté octroie des contrats de travail à des personnes étudiantes à titre d'auxiliaire d'enseignement (assistantat à l'enseignement). De plus, plusieurs professeurs et professeurs embauchent des auxiliaires de recherche.

**Pour information :**

---

[rh.ulaval.ca/personnel-etudiant](http://rh.ulaval.ca/personnel-etudiant)  
[sdp.ulaval.ca/compte/recherche](http://sdp.ulaval.ca/compte/recherche)

Pour connaître les autres sources de financement, veuillez consulter les liens suivants :

Aide financière de l'Université Laval : [bbaf.ulaval.ca/bourses-detudes/profil-etudiant](http://bbaf.ulaval.ca/bourses-detudes/profil-etudiant)

Faculté des sciences infirmières : [fsi.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere](http://fsi.ulaval.ca/etudes/bourses-et-aide-financiere)